

Maisons-Alfort, le 11 août 2006

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à un état des connaissances sur une approche globale de l'appréciation de l'innocuité appliquée à des migrants issus de matériaux au contact des denrées alimentaires

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) s'est auto-saisie le 30 juin 2004, en vue de réaliser un état des connaissances sur une approche globale de l'appréciation de l'innocuité appliquée à des migrants issus de matériaux au contact des denrées alimentaires.

Sur la base du document de synthèse validé par le Comité d'Experts Spécialisé « Matériaux au Contact des Denrées Alimentaires » le 23 janvier 2006 et joint en annexe, l'Afssa émet l'avis suivant.

Le terme « migrant » des matériaux a été défini comme l'ensemble des substances cédées par un matériau à des denrées alimentaires en contact, dans des conditions proches des conditions réelles d'utilisation. Ces substances composent, en général, un mélange de produits non-identifiés ou partiellement identifiés, présents à des concentrations variables dans l'aliment ou le simulant d'aliment considéré.

L'analyse de la littérature scientifique récente sur la faisabilité d'évaluer, à l'aide des tests *in vitro* ou *in vivo*, la toxicité de migrants issus de matériaux au contact des denrées alimentaires a été réalisée plus spécifiquement dans trois domaines de la toxicologie, à savoir la génotoxicité, la cytotoxicité et la perturbation endocrinienne. Cette synthèse a permis de mieux cerner les difficultés techniques liées à la réalisation d'essais toxicologiques, les migrants ne représentant que de faibles quantités de produits, au mieux partiellement identifiés.

Aucun des tests toxicologiques identifiés dans ces trois domaines n'est apparu directement applicable aujourd'hui, dans le cadre d'une procédure d'évaluation de la toxicité des migrants issus de matériaux en contact des denrées alimentaires. Les principales raisons à cet écueil concernent la problématique de l'échantillon à tester, sa méthode d'obtention, sa représentativité et la quantification (de manière globale) des produits de migration.

En conséquence, l'Afssa recommande que soient initiés des projets de recherche sur :

- la mise au point de micro-méthodes d'évaluation de la toxicité (tels que les essais sur plaque de microtitration) ;
- le développement de méthodes d'extraction et de préparation d'échantillons adaptées à l'évaluation des migrants issus de matériaux au contact des denrées alimentaires.

Par ailleurs, l'Afssa poursuivra une veille scientifique sur l'avancée des travaux dans le domaine de l'évaluation de la toxicité des migrants issus de matériaux au contact des denrées alimentaires, notamment dans le cadre du programme européen Biosafepaper.